

Futur acquéreur
propriétaire ou
copropriété...



TULLINS rénov'

2024 • 2029

POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

**BÉNÉFICIEZ
D'AIDES**

et contribuez au renouveau du centre-ville et du quartier de Fures !

Le dispositif

Tullins Rénov' est un dispositif d'accompagnement des propriétaires pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat du centre-ville et du quartier de Fures. L'objectif est de soutenir les propriétaires et les porteurs de projets dans la réalisation de travaux sur les immeubles et les logements du centre ancien et de participer à la revalorisation et au regain de l'attractivité du centre-ville.

Des aides financières du Pays Voironnais, de la Ville de Tullins et de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) sont réservées pour aider à la réalisation de ces travaux. Le bureau d'études Urbanis, une structure privée de conseil en amélioration de l'habitat, est mandaté par le Pays Voironnais pour vous accompagner gratuitement dans l'élaboration de votre projet et la sollicitation des aides financières, jusqu'à leur obtention.

POUR QUELS TRAVAUX ?

Dans un objectif d'amélioration pérenne de l'habitat du centre ancien, les aides portent sur des travaux globaux de rénovation.

Les thématiques sont variées :

- > Rénovation complète de logements ou d'immeubles dégradés, travaux d'amélioration énergétique
 - > Travaux d'adaptation des logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie,
 - > Réfection des façades, valorisation du patrimoine...

POUR QUI ?

Le dispositif s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs, aux copropriétés, aux locataires, aux porteurs de projets, investisseurs et futurs acquéreurs dans le périmètre de l'opération.

QUARTIER DE FURES

TULLINS
rénov'
c'est aussi :

UN ACCOMPAGNEMENT

- > **des copropriétés**
désorganisées pour la mise en place d'une gestion légale.
- > **des locataires**
dans les démarches de mise en conformité de leur logement avec les réglementations en vigueur.

DES AIDES

- > **spécifiques** pour la remise sur le marché de logements vacants.
- > **pour la réalisation d'études** de faisabilité techniques et financières pour des rénovations d'ampleur d'immeubles.



Attention ! Ne pas démarrer les travaux avant la réception des courriers de notification des subventions.

LÉGENDE

 Périmètre de Tullins Rénov'

 Immeubles éligibles au dispositif d'incitation à la réfection des façades

CENTRE-VILLE



VOTRE LOGEMENT SE SITUE

DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

OU VOUS PRÉVOYEZ D'Y ACQUÉRIR UN BIEN:

CONTACTEZ-NOUS

Urbanis

tullinsrenov@urbanis.fr

04 56 60 44 69



Permanences sans rendez-vous
les jeudis de 11 h à 13 h à la Maison
des Projets : *41 rue du Général de Gaulle*
38210 Tullins